



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de Saint-Connan

Par arrêté préfectoral du..... - **6 MARS 2024**....., une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par l'EARL TOUZE YVES, exploitée au lieu-dit « L'Étang Neuf » à Saint-Connan, pour un élevage avicole soumis au régime de l'enregistrement.

Les pièces du projet sont déposées en mairie de Saint-Connan pendant quatre semaines du 28 mars 2024 au 25 avril 2024.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-agricoles/Consultation-public-ICPE-agricoles>

Pendant toute la durée de la consultation, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, aux heures d'ouverture de la mairie, formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet **ou** adresser toute correspondance au préfet des Côtes d'Armor (direction départementale de la protection des populations – 9 rue du Sabot- B.P. 34 – 22440 Ploufragan) ou par voie électronique à l'adresse suivante ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr avant la fin du délai de la consultation du public.

Mairie de Saint-Connan	
Horaires pour consultation du public	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi	08 H 30 - 12 H 30
mardi	fermé
mercredi	08 H 30 - 12 H 30 / 13 H 30 - 17 H 30
jeudi	fermé
vendredi	fermé
samedi	fermé

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- d'un arrêté préfectoral de refus ;
- d'une instruction selon la procédure prévue pour les autorisations environnementales ;

Le préfet des Côtes-d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.